

# Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

## magazine

**03** actualités

• **Collecte mésoolithique à Paris XV**



• **L'InVS publie les résultats de son étude**

**04** ensemble

**DEEE, une filière en réglage**



à la une

## Comité syndical

# Solidarité, anticipation

La séance d'investiture du mercredi 14 mai 2008 a réuni les nouveaux représentants désignés par les collectivités adhérentes pour former le Comité syndical du SYCTOM de l'Agglomération parisienne. François Dagnaud a été reconduit à l'unanimité à la Présidence du Syndicat.



Le nouveau Comité syndical du SYCTOM de l'Agglomération parisienne s'est réuni le 14 mai dernier à Paris pour ouvrir la mandature.

François Dagnaud a d'abord rappelé que cette deuxième mandature démarre sur des bases saines, grâce à une situation financière maîtrisée et avec des projets largement engagés. Il a ensuite abordé les enjeux et objectifs du SYCTOM pour cette nouvelle mandature : la prévention des déchets ; la

diversification des modes de traitement ; la réduction maximale des recours à l'enfouissement ; le développement des transports alternatifs ; la maîtrise des équilibres budgétaires dans le cadre d'une stratégie fondée sur la protection durable de l'environnement.

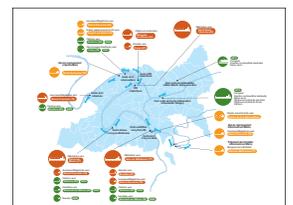
**05** décryptage

**Le verre : un matériau à part**



**06** dossier

**Transport alternatif : le SYCTOM entend jouer un rôle moteur**



## Les 68 membres du comité

La séance d'investiture du mercredi 14 mai 2008 a réuni les 68 nouveaux représentants du comité syndical du SYCTOM. Le Président, 19 vice-présidents et 16 autres membres ont été élus pour former le Bureau.

### 24 représentants de la Ville de Paris

**Président : François DAGNAUD**, adjoint au maire chargé de l'organisation et du fonctionnement du conseil de Paris, de la propreté et du traitement des déchets (19<sup>e</sup>)  
**Michèle BLUMENTHAL**, maire du 12<sup>e</sup>, conseillère de Paris  
**Alexis CORBIERE**, conseiller de Paris (12<sup>e</sup>)  
**Seybah DAGOMA**, adjointe au maire chargée de l'économie sociale et solidaire (1<sup>er</sup>)  
**Sylvain GAREL**, conseiller de Paris (18<sup>e</sup>)  
**Danièle GIAZZI**, conseillère de Paris (16<sup>e</sup>)  
**Jean-Louis MISSIKA**, adjoint au maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités (12<sup>e</sup>)  
**Frédérique PIGEON**, conseillère de Paris (18<sup>e</sup>)

**Yves CONTASSOT**, conseiller de Paris (13<sup>e</sup>)  
**Rachida DATI**, ministre, maire du 7<sup>e</sup>, conseiller de Paris  
**Claire de CLERMONT-TONNERRE**, conseillère de Paris (15<sup>e</sup>)

**Jean-Marie LE GUEN**, Député, adjoint au maire, chargé de la santé publique et des relations avec l'Assistance publique des hôpitaux de Paris (13<sup>e</sup>)  
**Anne-Constance ONGHENA**, conseillère de Paris (19<sup>e</sup>)

**Aline ARROUZE**, conseillère de Paris (14<sup>e</sup>)  
**Pierre AURIACOMBE**, conseiller de Paris (16<sup>e</sup>)  
**Julien BARGETON**, conseiller de Paris (20<sup>e</sup>)  
**Pascale BOISTARD**, adjointe au maire chargée de l'intégration et des étrangers non communautaires (11<sup>e</sup>)  
**Laurence DOUVIN**, conseillère de Paris (17<sup>e</sup>)  
**Fabienne GASNIER**, conseillère de Paris (17<sup>e</sup>)  
**Marie-Laure HAREL**, conseillère de Paris (16<sup>e</sup>)  
**François LEBEL**, maire du 8<sup>e</sup>, conseiller de Paris  
**Hélène MACE de LEPINAY**, conseillère de Paris (15<sup>e</sup>)  
**Olivia POLSKI**, conseillère de Paris (14<sup>e</sup>)  
**Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe au maire chargée de la mémoire et du monde combattant (12<sup>e</sup>)

### 14 représentants du SYELOM (Hauts-de-Seine)

**Jacques GAUTIER**, Président du SYELOM, Sénateur-maire de Garches  
**Jean-Pierre AUFFRET**, adjoint au maire de Clichy-la-Garenne  
**Guillaume GARDILLOU**, adjoint au maire de Boulogne-Billancourt  
**Olivier MERIOT**, adjoint au maire de Gennevilliers  
**André SANTINI**, secrétaire d'État, maire de Issy-les-Moulineaux

**Michel de LARDEMELLE**, adjoint au maire de Levallois-Perret (92)  
**Philippe KALTENBACH**, maire de Clamart (92)  
**Hervé MARSEILLE**, maire de Meudon (92)

**Marc BARRIER**, conseiller municipal de Ville-d'Avray  
**Christine BOURCET**, adjointe au maire de Nanterre  
**Éric FLAMAND**, adjoint au maire de Vaucresson  
**Joël GIRAULT**, adjoint au maire de Montrouge  
**Maurice LOBRY**, adjoint au maire de Colombes  
**Hervé SOULIE**, adjoint au maire de Saint-Cloud

### 14 représentants du SITOM93 (Seine-Saint-Denis)

**Alain ROUAULT**, Président du SITOM93  
**Gérard SAVAT**, adjoint au maire de Pantin  
**Claude CHIABRANDO**, adjoint au maire de Rosny-sous-Bois  
**Karina KELLNER**, adjointe au maire de Stains  
**Bruno LOTTI**, adjoint au maire de Romainville

**Jean-François BAILLON**, adjoint au maire de Sevran (93)  
**Joseph CITEBUA**, conseiller municipal de Neuilly-sur-Marne (93)  
**Jean-Philippe MALAYEUDE**, adjoint au maire de Neuilly-Plaisance (93)

**Josiane BERNARD**, Vice-présidente du Conseil général de Seine-Saint-Denis, adjointe au maire de Bagnolet  
**François GIUNTA**, adjoint au maire Saint-Ouen  
**Anne JARDIN**, adjointe au maire de Clichy-sous-Bois

**Claude LEMASSON**, adjoint au maire de Vaujours  
**Jean-François MAGNIEN**, adjoint au maire de Livry-Gargan  
**Sylvain ROS**, adjoint au maire d'Aubervilliers

### 13 représentants des collectivités du Val-de-Marne

**Pierre GOSNAT**, député-maire d'Ivry-sur-Seine  
**Laurent LAFON**, maire de Vincennes

**Patrick RATTER**, adjoint au maire de Valenton (94)  
**Samuel BESNARD**, adjoint au maire de Cachan, Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre (94)  
**Jean-Marie BRETILLON**, Président de la Communauté de communes de Charenton - Saint-Maurice, maire de Charenton-le-Pont (94)

**Jean-Luc CADEDDU**, conseiller municipal de Maisons-Alfort  
**Florence CROCHETON**, adjointe au maire de Saint-Mandé  
**Patrice GENTRIC**, adjoint au maire de Joinville-le-Pont  
**Isabelle LORAND**, conseillère municipale de Vitry-sur-Seine  
**Jean-Louis BOULANGER**, adjoint au maire du Kremlin-Bicêtre, CA du Val-de-Bièvre  
**Élisabeth HUSSON**, conseillère municipale de Gentilly, CA du Val-de-Bièvre  
**Robert LEPRIELLEC**, conseiller municipal de Villejuif, CA du Val-de-Bièvre

### 3 représentants des collectivités des Yvelines

**Philippe BRILLAULT**, maire de Le Chesnay

**Magali ORDAS**, adjointe au maire de Versailles, Communauté de communes du Grand-Parc  
 Un représentant de Vélizy-Villacoublay

- Vice-présidents
- Autres membres du Bureau
- Délégués



Le chantier de fouilles archéologiques sur le site du futur centre de tri dans le XV<sup>e</sup> arrondissement de Paris a débuté en février dernier.

## Paris XV

# Collecte mésolithique

**Le site du futur centre de tri des collectes sélectives à Paris XV a révélé des vestiges d'une qualité de conservation exceptionnelle pour cette époque en Ile-de-France.**

Les sondages réalisés en mai 2006 par les services de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), sur le site du futur centre de tri des collectes sélectives à Paris XV, étaient déjà prometteurs. Un chantier de fouilles de trois mois (plus une tranche conditionnelle de deux mois) est décidé par la DRAC\*.

Les recherches effectuées sur le premier niveau, dit «néolithique bronze ancien», réalisées de février à avril, ont mis au jour des vestiges (fragments de céramiques, ossements de faune domestique) d'une époque comprise entre 2 500 et 1 800 ans av. J.-C. Un déblaiement supplémentaire a confirmé l'existence d'un niveau d'occupation humaine plus ancien, datant du mésolithique. Cette seconde phase

de fouilles (de mai à juillet 2008) a dévoilé des vestiges de campements de chasseurs-cueilleurs remontant à près de 8 000 ans avant notre ère : éclats de silex taillés en flèches, fragments d'os de gibier... «Les limons de débordement de la Seine ont favorisé la bonne conservation de ces éléments, se félicite Bénédicte Souffi, responsable pour l'Inrap du chantier de fouilles archéologiques. Depuis 1994, aucun vestige de l'ère mésolithique n'avait été recueilli dans un si bon état de conservation en Ile-de-France.»

Une fois les recherches préhistoriques terminées (dans le courant de l'été), place au chantier de construction du premier centre de tri parisien des collectes sélectives. Les travaux débiteront au 4<sup>e</sup> tri-

mestre 2008. Ils se dérouleront sur une période de vingt mois, dont douze pour la mise à disposition du bâtiment, six pour la mise en place du procédé industriel, suivie d'une période de test. Les premiers essais visant à vérifier les performances du process de tri sont prévus au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, pour une réception de l'ouvrage au début du trimestre suivant.

Le centre de tri à Paris XV traitera les collectes sélectives des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> arrondissements de la capitale, s'inscrivant dans cette logique de proximité des installations de traitement développée par le Syndicat. Chaque année, il triera quelque 15 000 tonnes de collectes sélectives multimatériaux pour préparer les différents déchets au recyclage.

\* Direction régionale des affaires culturelles

## Étude sur l'incinération L'InVS publie ses résultats

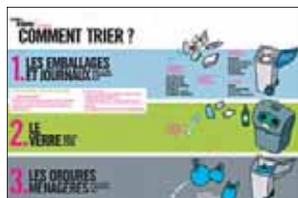
Après 4 ans d'enquête, l'Institut national de veille sanitaire (InVS) publie les résultats de ses études visant à évaluer les risques de cancers liés à l'exposition aux incinérateurs d'ordures ménagères en fonctionnement entre les années 1972 et 1985. Ce rapport n'établit aucun lien de causalité entre incinération et cancers pour les populations ayant habité à proximité d'incinérateurs dans les années 1970 et 1980, même si un lien statistique semble exister pour cette période. L'InVS indiquant que cette étude «ne permet pas d'établir la causalité des relations observées, mais apporte des éléments convainquants au faisceau d'arguments épidémiologiques qui mettent en évidence un impact des émissions des incinérateurs sur la santé».

En outre, l'InVS rappelle que ce lien statistique ne peut pas être transposé à la période actuelle, car il porte sur une situation passée : depuis les années 1990, et davantage encore depuis décembre 2005, la réglementation portant sur les émissions de dioxines des incinérateurs a été considérablement durcie (0,1 ng/Nm<sup>3</sup>\* depuis le 28/12/2005, soit 100 fois moins que dans l'arrêté ministériel du 25/01/91).

\* ng/Nm<sup>3</sup> = 1 milliardième de gramme par normal mètre cube



Outils lithiques du mésolithique (à gauche) et du néolithique (à droite).



## Plaine Commune Tri amélioré en immeubles

Constatant que le tri fonctionnait mal, et même se dégradait, dans la cité Allende, située à Saint-Denis, Plaine commune, Eco-Emballages et le bailleur Logirep ont décidé fin 2006 d'impulser une démarche participative. Un groupe de 80 habitants volontaires a été constitué pour mettre à plat le dispositif existant, avec l'appui d'un cabinet de sociologues, puis pour imaginer et tester aux côtés de Logirep et de la Communauté d'agglomération Plaine Commune des solutions concrètes aux quatre «points durs» qui ont été identifiés : remplacement des trappes au maniement trop difficile, coélaboration d'un document de 4 pages spécifiquement conçu pour l'habitat collectif, projet de localisation d'un conteneur à verre enterré, conception d'un sac de pré-tri multiusage. Depuis janvier 2008, le nouveau dispositif fait l'objet d'une démarche d'évaluation très complète : indicateurs qualité/quantité, détachement d'un conseiller du tri sur le terrain, rencontres-apéritifs avec les gardiens et les habitants. Les premiers chiffres sont encourageants.

## DEEE Une filière en réglage

La filière dédiée aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est désormais mise en place en France. Nouvelles habitudes de collecte et souplesse dans la reprise sont à développer pour en faire une réussite.

Les principes sont désormais installés pour gérer la fin de vie des DEEE dans le respect de l'environnement. Depuis l'été 2005, un décret oblige distributeurs et revendeurs à reprendre à tout acheteur un équipement DEEE de même nature, tandis que, depuis 2006, un organisme coordinateur, l'OCAD3E, et quatre éco-organismes\* ont été agréés pour assurer le fonctionnement de la filière. Le SYCTOM est aux côtés de ses communes adhérentes pour s'adapter à ces changements.

### Aide à la communication et soutien aux déchetteries

Le décret du 20 juillet 2005 fait obligation aux collectivités locales d'informer les habitants sur les moyens existant au sein de leur territoire pour le dépôt des équipements DEEE. C'est pourquoi le SYCTOM a décidé de mettre gratuitement à disposition de ses adhérents un kit de communication, qui met l'accent sur l'obligation de reprise de tout ancien équipement DEEE par les revendeurs, selon le principe dit du «1 pour 1». Au-delà, le Syndicat travaille avec les communes au développement de systèmes permettant de réduire la présence des DEEE dans la collecte des objets encombrants. La plus simple des solutions, quand elle est possible, reste la déchetterie. Les collectivités qui ont contractualisé avec l'OCAD3E peuvent y aménager un point de regroupement dédié aux DEEE, qui sont



Le SYCTOM met à disposition de ses communes adhérentes des outils de communication pour promouvoir le principe de reprise «1 pour 1» des DEEE.

«Fin 2007, 566 conventions étaient signées entre les collectivités locales et l'OCAD3E.»

alors enlevés gratuitement par l'un des éco-organismes. Dans cet esprit, le syndicat apporte une aide financière aux communes qui créent ou modernisent une déchetterie.

### Négocier et expérimenter

Actuellement la filière DEEE impose que les équipements collectés soient «intégrés et non broyés». Ce qui représente une forte contrainte pour les collectivités. D'où la décision du SYCTOM d'étudier avec l'OCAD3E et l'ADEME des possibilités de reprises plus souples. Deux expériences sont en cours afin d'évaluer le potentiel de valorisation

des DEEE issus de flux résiduels de collecte sélective : l'une porte sur les flux des centres de tri d'objets encombrants de Romainville et de Saint-Denis, l'autre sur les bacs jaunes de la Ville de Paris dans lesquels les habitants peuvent déposer le petit électroménager. Les conclusions seront connues à l'automne.

### Le SYELOM en pionnier

Après avoir contractualisé avec l'OCAD3E et ERP, le SYELOM a organisé sur son territoire un réseau de sites de regroupement fixes pour les DEEE, tout en développant parallèlement un réseau de points d'apport volontaire mobiles (PAVM). L'idée étant de promouvoir le réemploi et la valorisation des DEEE, en partenariat avec une association d'insertion, qui récupère sur ces PAVM les appareils en état de marche.

\* Ecologic, Éco-systèmes, ERP et Récyclum

## Le verre : un matériau à part

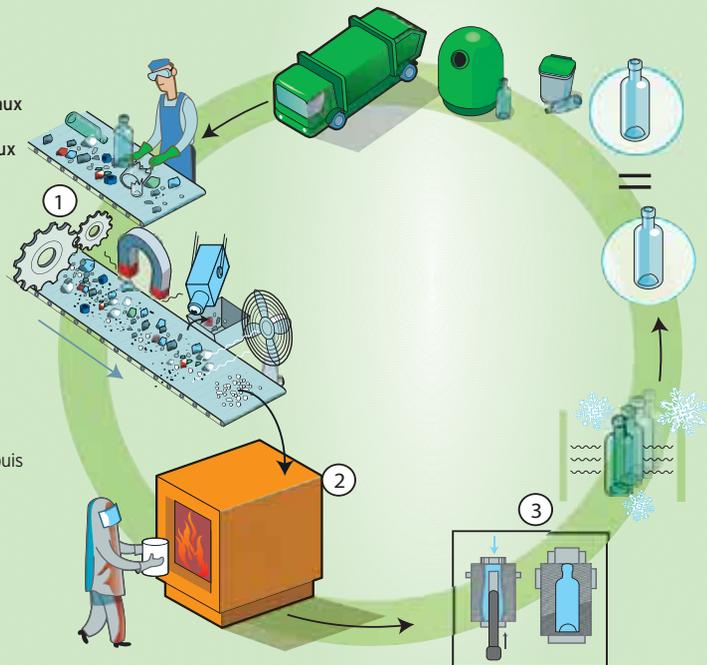
**Recyclable à 100% et à l'infini, le verre d'emballage est décidément un matériau à part !** Jusque dans sa collecte, organisée à part des autres déchets depuis 1974. En 2005, 77% des Français affirmaient trier le verre. Si le geste semble adopté par une grande majorité, il demande à être appris par tous. Aujourd'hui encore, une trop grande part de verre d'emballage se retrouve dans le bac d'ordures ménagères résiduelles ou avec les collectes sélectives. Avec, *in fine*, un traitement inapproprié (incinération, enfouissement...) ou un réacheminement nécessaire vers la bonne filière. Grâce au tri des habitants, 105 562 tonnes de verre ont pu être envoyées vers le recyclage en 2007. Mais on évalue parallèlement à 156 000 tonnes, soit 7,6% du volume d'ordures ménagères résiduelles, les quantités de verre non triées, jetées dans la mauvaise poubelle, qui n'ont ainsi pas pu être recyclées. Beaucoup trop !

**1** À son arrivée au centre de traitement, le verre d'emballage subit toute une série de tris : manuel, puis mécanique pour éliminer les métaux ferreux et non ferreux, ensuite optique pour extraire les matériaux infusibles, enfin par soufflage pour en extraire les éléments légers (bouchons, papier...).

**2** Les emballages en verre sont ensuite transformés en calcin : ils sont broyés, puis fondus dans un four aux matériaux réfractaires à la chaleur à une température d'environ 1550 °C.

**à noter** Jusqu'à présent, seules des bouteilles de couleur pouvaient être fabriquées avec des bouteilles recyclées. À partir de 2009, une nouvelle technique permettra la fabrication de bouteilles transparentes à partir de calcin coloré.

**3** Le verre recyclé est soufflé dans un moule «ébaucheur», puis «finisseur» qui est calibré à la demande des verriers, puis refroidi dans des conditions spéciales pour éviter les écarts trop brusques qui fragiliseraient le nouvel emballage... Au final, rien ne distingue une bouteille fabriquée avec du verre recyclé d'une autre fabriquée avec des matières premières (sable, calcaire...).



## Questions-réponses

### Quels plastiques recycle-t-on ?

Les bouteilles et flaconnages plastique recyclables sont constitués de deux plastiques : le PEHD (polyéthylène haute densité), opaque, pour les bouteilles de lait, de jus de fruits et les flacons de produits ménagers ou d'hygiène et beauté, et le PET (polyéthylène téréphtalate, de la famille des polyesters), transparent, pour les bouteilles d'eau, de soda...

### Des plastiques pour quels usages ?

Les utilisations du plastique recyclé dépendent de la nature du plastique et concernent des activités industrielles très variées : secteur de l'équipement (tuyaux de protection de câble, mousse d'isolation, bacs à fleurs, coffrage de piscine) ; secteur textile (pulls polaires, rembourrage de couettes, intérieurs de voiture...) ; bouteilles en plastique à usage non alimentaire.

### Quelles évolutions notables ?

Le recyclage en boucle pour produire de l'emballage apte au contact alimentaire va être rendu possible. Les incertitudes ont été levées par un règlement de la Commission européenne autorisant l'utilisation du plastique recyclé au contact alimentaire. Tandis que l'Afssa\* a publié les lignes directrices permettant d'évaluer les conditions sanitaires

# QR

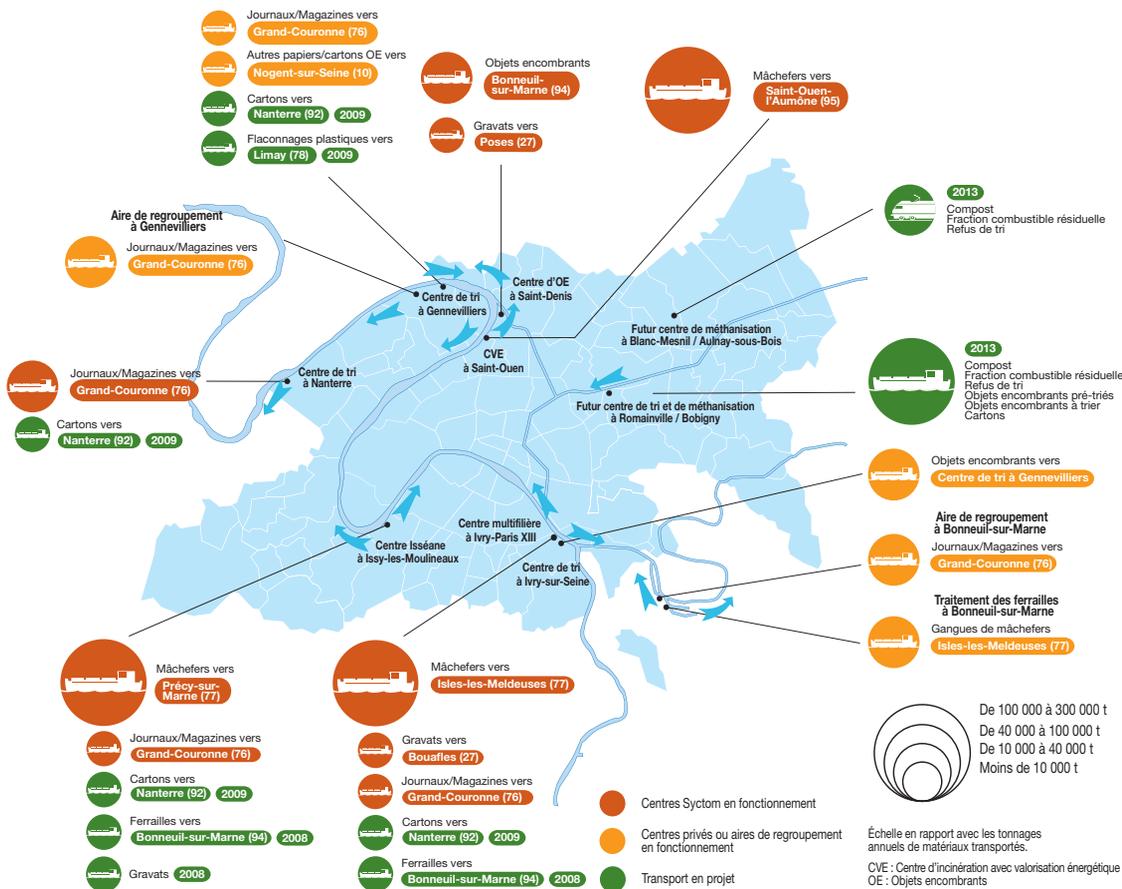
des procédés utilisés. Désormais, les bouteilles plastiques en PET pourront (re)devenir des bouteilles plastiques en PET... recyclé. Les acteurs de l'eau embouteillée se montrent déjà très intéressés : c'est un nouveau marché, très significatif, qui s'ouvre pour le recyclage des bouteilles en PET.

\* L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

## Transport alternatif

# Le SYCTOM entend jouer un rôle moteur

Le SYCTOM accélère et renforce sa stratégie en faveur des transports alternatifs à la route impulsée en 1995. Ce qui se traduit par une utilisation encore plus importante de la voie fluviale d'ici les prochains mois.



Les dispositifs de transport alternatif en fonctionnement et en projet du SYCTOM de l'Agglomération parisienne.

La priorité donnée aux transports alternatifs constitue un élément majeur de la stratégie globale du SYCTOM en faveur du développement durable. Ces modes de transport «doux» limitent les nuisances liées au

trafic routier (bruit, encombrement, risques d'accident), et contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Depuis plusieurs années déjà, le SYCTOM tire parti de la voie fluviale, et a mis en place des dis-

positifs aujourd'hui bien rodés. Par exemple, l'acheminement par voie d'eau des mâchefers issus des centres de valorisation énergétique (Ivry Paris XIII, Saint-Ouen) vers leur site de traitement, ou bien encore le

transport par barges des objets encombrants reçus à Saint-Denis vers Bonneuil-sur-Marne. En 2007, les transports – alternatifs à la route – des matériaux issus des centres du SYCTOM vers leurs sites de traitement ont permis d'éviter le trafic de plus de 10 000 camions en Ile-de-France.

### Une réflexion en amont pour donner l'impulsion

Conscient du rôle moteur qu'il peut jouer, le SYCTOM mène des réflexions en amont sur la bonne implantation de ses centres par rapport au réseau ferré ou fluvial, les regroupements possibles des flux, la mutualisation des centres logistiques. Et, surtout, il cherche à entraîner dans son sillage ses partenaires industriels. Pour cela, il construit ses appels d'offres de façon très précise afin d'inciter les opérateurs privés à s'implanter sur des sites raccordés aux voies navigables. Grâce à son impulsion, plusieurs projets ambitieux ont pu voir le jour en collaboration avec ses partenaires industriels, comme l'évacuation par péniche dès 2005 des journaux, revues et magazines (JRM) vers l'usine papetière UPM - Chapelle-Darblay à Grand-Couronne, près de Rouen.

Toujours dans cette logique incitative, le SYCTOM a encouragé un projet d'envergure mené par la société SITA pour le transport par voie fluviale des flaconnages plastiques triés vers leur lieu de recyclage (voir encadré ci-contre).

## Isséane : le fluvial dès le départ !

Dès son origine, le centre Isséane – qui est longé par la Seine – a été conçu pour permettre l'évacuation des mâchefers par voie d'eau. À cet effet, une passerelle fluviale de près de 50 mètres de long a été réalisée dans le prolongement du tunnel d'évacuation des mâchefers passant sous la route départementale. Depuis le 4 juin, elle est en service afin que les mâchefers soient transbordés sur barges vers leur lieu de recyclage à Claye-Souilly (77). Chaque année, le transport par voie d'eau de 104 000 tonnes de mâchefers évitera la circulation de 4 250 camions.



La passerelle fluviale d'Isséane évacuera 104 000 tonnes de mâchefers chaque année.

## 80% des tonnages sortants concernés fin 2008

Cette année, les dispositifs existants sont complétés ou optimisés. De nouveaux types de déchets sont transportés par voie fluviale : les ferrailles et des gravats issus de déchetteries vers le centre de Bonneuil-sur-Marne ; les emballages en carton issus de la collecte des objets encombrants et les feuilles de papier sont regroupés pour voyager depuis le port de Gennevilliers jusqu'à Nogent-sur-Seine ; les emballages ménagers en carton acheminés par péniche en partenariat avec les Papeteries de la Seine à Nanterre. Le transport fluvial des balles de JRM jusqu'à l'usine Chapelle-



Les déchets ultimes destinés à l'enfouissement technique sont acheminés par voie fluviale.

Darblay à Grand-Couronne (76), qui concernait jusqu'à présent uniquement les sites de Nanterre et Gennevilliers, va être étendu à tous les centres de tri du SYCTOM, y compris les équipements privés plus éloignés de la Seine, soit un total de 75 000 t/an. Les péniches transporteront en retour du papier recyclé vers les imprimeries franciliennes (voir interview p. 8). À cela s'ajoute le lancement du transport fluvial des mâchefers depuis Isséane (voir encadré). Au total, fin 2008, 79% des tonnages sortant des centres du SYCTOM transiteront par voie fluviale. 22 000 camions par an seront ainsi évités sur les routes franciliennes.

meries franciliennes (voir interview p. 8). À cela s'ajoute le lancement du transport fluvial des mâchefers depuis Isséane (voir encadré). Au total, fin 2008, 79% des tonnages sortant des centres du SYCTOM transiteront par voie fluviale. 22 000 camions par an seront ainsi évités sur les routes franciliennes.

## 40 000 camions évités en 2013

Dès la conception d'un nouvel équipement, le SYCTOM intègre la contrainte du transport par voie d'eau. C'est le cas du futur centre de tri et de méthanisation à Romainville : il sera relié au futur port de fret de Bobigny via un tunnel sous la RN3, et disposera d'une plate-forme fluviale. Près de 13 000 camions par an seront ainsi évités. Autre exemple avec le centre de tri des objets encombrants à Saint-Denis qui,

une fois rénové, pourra assurer le transport fluvial de la totalité des flux sortant du centre (soit 3 000 camions évités par an). D'autres projets sont à l'étude en vue de réduire les circulations de bennes de collecte, tel le futur centre de transfert fluvial à Paris XIII-Tolbiac, qui servira de plateforme de regroupement des objets encombrants. À l'horizon 2013, près de 90% des produits sortant des centres du SYCTOM pourront être évacués par les modes doux (voie d'eau ou rail), évitant le trafic de 40 000 camions par an.



Fin 2008, 79% des tonnages sortant des centres du SYCTOM transiteront par voie fluviale.

«En 2007, les transports alternatifs à la route ont permis d'éviter le trafic de 11 000 camions en Ile-de-France.»

## Transport fluvial de flaconnages plastique issu du tri des collectes sélectives

Le SYCTOM a lancé un appel d'offres pour sélectionner un opérateur industriel en région parisienne, apte à valoriser les flaconnages plastiques sortant de ses centres de tri. Fidèle à son souci d'efficacité environnementale, le Syndicat a intégré dans son cahier des charges des exigences très fortes et précises

en termes de transport. Ainsi, parmi les critères de sélection du repreneur, le Syndicat prenait en compte l'implantation de l'usine de recyclage et la possibilité de son approvisionnement par la voie d'eau. L'usine de recyclage d'une capacité de 40 000 tonnes par an construite par la société SITA à Limay (78) répond

à ces critères. En 2009, le SYCTOM évacuera depuis ses centres de tri par transport fluvial près de 10 000 tonnes par an de flaconnages plastique, qui jusqu'à présent étaient destinées à différentes usines de recyclage en France et à l'export. La circulation de 800 camions par an sera ainsi évitée.

## Jean-Marc Louvet, président de UPM-Kymmene France\*

# Aller plus loin dans le transport fluvial des matériaux



### Quel regard portez-vous sur vos relations avec le SYCTOM ?

Les enjeux liés au traitement des déchets sont gigantesques dans une mégalopole, et nous partageons avec le SYCTOM une conscience aiguë de nos responsabilités environnementales. Dès le début des années 1990, nos deux entreprises ont toujours privilégié le recyclage des déchets, leur utilisation de proximité et les transports alternatifs. Aujourd'hui, le site de Chapelle-Darblay fabrique 350 000 tonnes de papier journal uniquement à partir de fibres recyclées, dont une part importante provient des centres de tri du SYCTOM.

UPM est très reconnaissant à ce dernier d'avoir toujours privilégié une réutilisation locale des JRM dans le cadre de notre partenariat plutôt que de les exporter à l'autre

bout du monde, comme cela se pratique parfois.

### Quelles sont les évolutions à venir en ce qui concerne le transport des matériaux par le mode fluvial ?

Le volume des JRM issus des centres de tri du SYCTOM, acheminé par péniche, est en constante progression, puisqu'il est passé de 20 000 tonnes/an en 2005 à 27 000 t en 2007. En totale symbiose avec le SYCTOM, nous voulons aller plus loin et transporter autant de JRM et de papier recyclé que possible par voie d'eau entre notre usine à Grand-Couronne et la région parisienne. Grâce à l'acquisition de nouveaux matériels de transport fluvial de plus grande capacité, nous lan-

çons un système de rotation hebdomadaire innovant.

«Aujourd'hui, l'effort doit porter sur le papier bureautique, dont le gisement est estimé à 1 million de tonnes.»

Concrètement, ces nouvelles «unités de transport intermodal» – aux caractéristiques conformes à celles des semi-remorques – vont livrer aux imprimeurs parisiens des produits finis venus de nos autres usines européennes, avant de repartir chargées des balles de JRM issus des centres de tri du SYCTOM.

Nos équipes logistiques, avec celles du SYCTOM et de nos clients, travaillent d'arrache-pied pour lancer prochainement ce nouveau système logistique en boucle. Au total, ce seront près de 120 000 tonnes de matériaux (papier recyclable et bobines de papier recyclé) qui transiteront par voie fluviale.

### Des changements sont-ils en vue pour la filière papier ?

La filière de recyclage des JRM a atteint une bonne maturité. L'évolution des techniques de désencrage a permis de prolonger l'utilisation des fibres de bois jusqu'à 5 ou 6 cycles. Aujourd'hui, l'effort doit porter sur le papier bureautique, dont le gisement est estimé à

1 million de tonnes : il faut organiser la collecte et le tri des papiers de bureau dans les grands centres administratifs comme La Défense et les recycler pour la fabrication du papier d'impression et d'écriture.

\* Le groupe UPM, qui est l'un des leaders mondiaux de l'industrie du papier, possède notamment en France trois papeteries, dont la Chapelle-Darblay. Située près de Rouen, et à proximité de la Seine, l'usine, qui fonctionne à partir d'une énergie verte à 100% (biomasse), est un repreneur important pour le SYCTOM.

## à savoir

### Salon des collectivités

Du 12 au 14 septembre, le SYCTOM sera présent au salon des collectivités qui se déroulera dans le cadre de la fête de l'Humanité au parc des expositions du Bourget.  
[www.humanite.fr/fete](http://www.humanite.fr/fete)

### Terre en tête

Le SYCTOM participe à la cinquième édition de la Biennale de l'environnement en Seine-Saint-Denis. Conviviales et festives, ces quatre journées de débat et d'exposition se tiendront au parc de la Bergère, à Bobigny, du 25 au 28 septembre.  
[www.ast.sasso.fr](http://www.ast.sasso.fr)

### Grand prix de l'Environnement des villes d'Ile-de-France

Compétition régionale, ce concours récompense les meilleures initiatives des villes et intercommunalités en faveur de l'environnement. Verdict le 18 novembre à l'Espace Forum Cœur Défense. Le SYCTOM soutient la candidature de ses adhérents...  
N'hésitez plus : participez !  
[www.environnement-villes.com](http://www.environnement-villes.com)

### Biennale des déchets à Paris

Du 1<sup>er</sup> au 7 octobre prochain se tiendra la biennale des déchets organisée par la ville de Paris sur le parvis de l'Hôtel de ville.

## Appel à projets !

Le SYCTOM propose de soutenir financièrement les collectivités ou les associations en relation avec leur commune d'accueil qui mettent en œuvre des actions de sensibilisation à la prévention des déchets. Faites-nous part rapidement de vos réalisations : l'appel à projets se clôt en octobre.

[www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

**Syctom**  
magazine

Internet : [www.syctom-paris.fr](http://www.syctom-paris.fr)

Avec le soutien de



SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteur en chef : Michel Camy-Peyret - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Cécile Jean, Nicolas Seguin - Crédits photos : JM Treuil ; F. Rhodes ; E. Legars ; Eco-Emballages / SYCTOM de l'Agglomération parisienne ; Laurent Petit, Inrap ; Agence Ligaris ; UPM-Kymmene France ; infographie : Véronique Béné - Conception réalisation (réf. MAGA021). Document imprimé sur papier recyclé Cyclus - ISSN 1769-8782